

**REGLEMENT DE L'OPERATION sur Truffaut.com
«Grand Jeu LES AILES POURPRES»**

1) La société TRUFFAUT organise une opération désignée « Grand Jeu LES AILES POURPRES »

2) Cette opération se déroule exclusivement sur le site internet Truffaut.com du 1er au 21 décembre 2008.

Le règlement sera consultable sur le site Truffaut.com.

3) Cette opération est gratuite et sans obligation d'achat, ouverte à toute personne majeure, à l'exclusion des membres du personnel de TRUFFAUT et de leurs familles. Il ne sera accepté qu'un seul bulletin par foyer et par adresse e-mail.

4) L'opération est la suivante :

«Grand Jeu LES AILES POURPRES»

5) Pour participer à ce jeu :

S'identifier (seul l'adresse e-mail est obligatoire) et répondre correctement à 2 questions sur le film « Les Ailes Pourpres ». Un tirage au sort parmi les bonnes réponses aura lieu le 22 décembre 2009 pour désigner les gagnants.

A gagner :

1^{er} lot : 1 séjour « Les Ailes Pourpres » sur le littoral varois comprenant 2 nuitées et 2 journées avec un guide LPO pour 2 adultes et 1 enfant.

Samedi – 1^{er} jour : Les ailes pourpres et autres oiseaux migrateurs des salins. Rencontre avec le guide et visite des flamants roses et autres oiseaux typiques des salins des Pesquiers sur la presqu'île de Giens. Puis l'après-midi, visite guidée ornithologique du site des Vieux Salins, de la Levée de Saint Nicolas et de l'Espace Nature.

Dimanche - 2^{ème} jour : Traversée jusqu'à l'île de Port Cros pour une randonnée guidée et facile de 8 Kms jusqu'en fin d'après-midi, transfert à l'hôtel puis à la gare SNCF. Fin du séjour.

Le départ est prévu le Week-end du 7 et 8 mars ou le Week-end du 14 ou 15 mars, dans la limite des 12 places disponibles au moment de la confirmation.

La valeur totale du séjour est de 1 000 € pour 3 personnes, soit 700 € pour deux journées avec un guide et 150 euros la nuitée, soit 300 euros d'hébergement pour le week-end. Ne sont pas compris dans le prix du séjour : l'acheminement sur place, les repas, les boissons, le billet pour la traversée en bateau vers les îles.

2^{ème} au 101^{ème} lot : 200 places de cinéma d'une valeur unitaire de 8 € soit 100 places exonérées pour 2 personnes; Valables uniquement pour le film « Les Ailes Pourpres », dans tous les cinémas où le film est à l'affiche, tous les jours en dehors des week-ends et jours fériés.

Après tirage au sort le gagnant du séjour sera informé par e-mail, et les gagnants des places de cinéma recevront leurs dotations par courrier postal. Les lots ne sont ni cessibles, ni transmissibles, sous quelque forme que ce soit, ni échangeables par d'autres lots, ni compensables ou remboursables en valeur monétaire.

6) Toute difficulté d'interprétation ou d'application du présent règlement devra, préalablement à toute action, être soumise par écrit au service communication de la société TRUFFAUT.

7) Les modalités de cette opération peuvent être communiquées à toute personne qui en fera la demande écrite à « TRUFFAUT Service Communication, Parc Léonard de Vinci, Av. des Parcs, C.P. 8015 LISSES, 91008 EVRY CEDEX.»

8) Les frais d'affranchissement des demandes de règlements, seront remboursés au tarif lent en vigueur sur simple demande. Un seul règlement sera envoyé par foyer (même nom, même adresse).

9) Selon les termes de la loi 78 - 17 du 6 janvier 1978, et notamment de ses articles 26 et 27, la société des « Etablissements Horticoles Georges TRUFFAUT » se réserve la possibilité d'exploiter le fichier informatique qui pourra être constitué à partir des données recueillies sur les bulletins de participation à ces opérations. TRUFFAUT se réserve la possibilité de céder à titre onéreux ou gratuit les données, figurant dans le fichier ainsi constitué, à une société appartenant au groupe TRUFFAUT ou à toute autre société extérieure. Toute personne a un droit d'accès et de rectification des données. Sur simple information à la société TRUFFAUT, toute personne peut interdire l'exploitation ou la diffusion à des fins commerciales des données la concernant.

10) La société se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler cette opération si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne peut être engagée de ce fait.

11) La participation à cette opération implique l'acceptation pleine et entière de toutes les dispositions du présent règlement. Cette opération est limitée à la France métropolitaine. Le règlement complet a été déposé chez SCP PAPHILLON, maître LESUEUR, huissier de justice à EVRY, 11 bd de l'Europe (91).

12) Dans tous les jeux et animations dans lesquels des enfants peuvent être amenés à participer, les enfants resteront constamment sous la garde de leurs parents ; à aucun moment les enfants ne seront confiés à la surveillance d'un membre quelconque de la Jardinerie.